

Délibération 2021/32

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 8 octobre 2021**

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2021
Date d'affichage : 1^{er} octobre 2021
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14
POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : VENTE PARCELLE A910 – M CHAKKOUR

L'an deux mil vingt et un et le huit octobre à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

PRÉSENTS : M. BILHAC - E. BONAFE – E. BONNIOL- B. CASTES - B. DEL ROX - G. GUIZIOU – M. HUGOL -S. JEUNET - C.NOHARET- I. SILHOL - S. SILHOL - P. SOULAIROL - C. VIDAL - D. ZARAGOZA

ABSENTS excusés : P. LOUX –
Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le terrain cadastré A910 de 703 m² situé au chemin du Peyral a trouvé un acquéreur.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à la vente du terrain à Monsieur Abdellatif CHAKKOUR pour un montant de 73 673 €.

Les frais de notaire et d'agence seront à la charge de l'acheteur.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la vente de la parcelle cadastrée A910 d'une superficie de 703 m² pour un montant de 73 673 euros avec frais de notaire et d'agence à la charge de l'acheteur.

AUTORISE Madame le Maire à signer les actes de vente et toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le